



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 25 avril 2012, 20H30.

Date de la convocation : 19 avril 2012

Nombre de membres en exercice : 18

Présents: DESROCHES Daniel, ARNAL Stéphane, BOYAT Denis, BOYAT Marie-Eve, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, COULON Arnaud, DESMARIS Ludovic, DUBY François, FAVRE Olivier, FEYDEL Josiane, LACROIX Christian, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, VOISIN Luc.

Absents excusés : BOYAT Thierry, CATHERIN Pascale.

Pouvoirs :

Président de séance : DESROCHES Daniel

Secrétaire de séance : FAVRE Olivier

☒ Procès-verbal de la séance du 28 mars 2012: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et à l'unanimité.

1) Tri des archives communales par le Centre de Gestion de l'Ain

Monsieur le Maire explique au Conseil que les archives du Centre de Gestion ont été contactées afin d'émettre un devis pour le tri et l'archivage de l'ensemble des archives de la commune. Ces dernières n'ont jamais été triées et il n'y a désormais plus de place pour de nouvelles archives. Or le tri permettrait de supprimer les documents qui ont été gardés inutilement, et d'archiver de manière réglementaire.

L'archiviste va donc trier tous les documents archivés, un par un, indiquant sur un bordereau ce que la commune peut supprimer. Les documents importants seront classés selon la procédure réglementaire, et répertoriés. Ainsi, environ 40% des documents pourraient être éliminés. L'archiviste formera ensuite le personnel à cet archivage, qui est une obligation pour les communes.

Suite à sa visite, deux devis sont parvenus à la commune. Le premier s'élève à 11 000€ et implique le tri sur place, donc la mise à disposition d'un espace suffisant de tri pour l'archiviste. Le second devis s'élève à 8 062.5€, les archives étant emmenées par l'archiviste et triées sur place aux Archives départementales, ce qui évite donc de payer ses frais de déplacement et de monopoliser une salle. Le temps de travail est estimé à 43 jours, et la commune peut demander une subvention au Conseil général, car il s'agit là du tri de l'intégralité des archives.

La seconde solution avec tri aux Archives départementales semble la plus appropriée, car il n'y a pas suffisamment de place en Mairie pour effectuer ce tri, et de plus cette solution est plus économique. Une fois le tri effectué, les archives que la Commune souhaite conserver lui seront restituées.

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, autorise donc Monsieur le Maire à signer le devis de 8 062.50€ pour le tri intégral des archives par l'archiviste du Centre de Gestion, et à solliciter la subvention s'y rapportant auprès du Conseil général.

2) Admission en non valeur au budget communal de 4 326.25 € sur demande du Trésorier

Monsieur le Maire explique au Conseil que par courrier en date du 21 mars 2012, le Trésorier de la Commune demande de bien vouloir admettre en non valeur au budget communal les impayés de l'ancienne locataire de la commune, qui a fait l'objet d'une procédure de rétablissement personnel avec effacement des dettes :

- 666.11€ non recouverts en 2009 ;
- 2 350.90 € non recouverts en 2010 ;
- 1 309.24€ non recouverts en 2011.

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, passe la somme de 4 326.25€ en non valeur au budget général.

3) Admission en non valeur au budget assainissement de 132.85 € sur demande du Trésorier

Monsieur le Maire explique au Conseil que par courrier en date du 21 mars 2012, le Trésorier de la Commune demande de bien vouloir admettre en non valeur au budget assainissement les impayés de l'ancienne locataire de la commune qui a fait l'objet d'une procédure de rétablissement personnel avec effacement des dettes :

- 132.85 € non recouverts en 2010 ;

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, passe la somme de 132.85€ en non valeur au budget assainissement.

4) Décision Modificative n°1 au budget assainissement

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'une décision modificative doit être votée concernant le budget assainissement.

Il s'avère que pour la redevance pour pollution et modernisation de réseaux de collecte 2011 la somme de 10 000€ avait été inscrite, or la redevance due à l'Agence de l'Eau s'élève à 11 821.49€.

Après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les modifications suivantes au budget assainissement de la Commune :

<i>Dépense</i>			<i>Recettes</i>		
<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>	<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
706129	redevance modernisation réseaux	+ 1 821.49	26/2315	Réseaux/ Installations	- 1 821.49

5) Sollicitation de l'aide financière du SDIS pour l'achat du petit matériel

Suite à la délibération du Conseil d'administration du SDIS en date du 11 décembre 2009, prorogée pour l'année 2012, la commune peut demander des subventions pour l'achat de petit matériel, par exemple une subvention de 60% pour l'achat de matériel de protection de la personne.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander toute subvention concernant l'achat de petit matériel au SDIS pour l'année 2012.

6) Adoption du règlement santé et sécurité au travail proposé par le Centre de Gestion de l'Ain

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Centre de Gestion a élaboré, à l'attention des petites collectivités, un règlement santé et sécurité au travail, type. Ainsi, ce règlement aborde les obligations de sécurité et prévention pesant sur les agents comme sur la collectivité, les obligations de surveillance médicale du personnel, la gestion des conduites addictives sur le lieu de travail, la prévention du harcèlement et enfin la procédure de sanctions disciplinaires. Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal d'adopter ce règlement, qui a été personnalisé pour la commune, car celui dont disposait la commune est bien moins complet. Seront parallèlement ouverts un registre des dangers graves et imminents et un registre santé et sécurité au travail, mis à disposition des agents.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mettre en place le règlement intérieur élaboré par le Centre de gestion.

7) Adoption de la convention pour la mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail du Centre de Gestion de l'Ain

Monsieur le Maire informe le Conseil que toute collectivité doit désigner un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) dont le rôle est de contrôler les conditions d'application des règles applicables en matière de santé et de sécurité au travail. Pour répondre à cette obligation, les collectivités peuvent passer convention avec le Centre de Gestion de l'Ain. Cette prestation est financée par la cotisation additionnelle, elle n'entraîne donc pas de coût supplémentaire. A l'issue de la signature de la convention d'inspection avec le CDG de l'Ain, l'ACFI organise avec la collectivité le déroulement de la mission.

Le rôle de l'ACFI est déterminant dans la mise en place d'une véritable démarche de prévention des risques professionnels car ses rapports d'inspection permettent de faire un état des lieux précis et circonstancié dans le domaine de la sécurité et des conditions de travail. La mission d'inspection permet de contrôler la conformité à un référentiel précis. Cette démarche est similaire à celle de l'audit.

Chaque visite d'inspection est finalisée par un rapport remis à l'autorité territoriale qui s'engage à tenir l'ACFI informé des suites données. Cependant ce dernier n'a aucun pouvoir pour imposer les mesures qu'il préconise. C'est l'autorité territoriale qui, suite au rapport, doit mettre en œuvre les recommandations et engage donc sa responsabilité.

Pour les commune de - de 20 agents, la périodicité conseillée est d'une visite tous les 3 ans.

Cette périodicité pourra bien sûr être modifiée à la demande de la collectivité ou si les conditions de travail ou si la situation de la collectivité au regard de l'application de la réglementation en matière de santé et sécurité au travail le justifient.

Or la commune de Manziat ne fait pas effectuer ces contrôles. A l'heure de l'adoption du règlement santé et sécurité au travail, qui préconise ce type de contrôle, c'est donc l'occasion de le mettre en place et de se mettre ainsi en conformité avec la réglementation.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à confier au centre de Gestion de l'Ain la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité et à signer la convention s'y rapportant.

8) Renégociation du contrat d'assurance collective des risques statutaires par le Centre de Gestion de l'Ain

Monsieur le Maire explique au Conseil que les Centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques statutaires. Ils sont mis en place pour assurer une couverture financière complète des risques encourus par les collectivités en cas de décès, accidents du travail, maladies professionnelles, maladies ou accidents non professionnels et maternité de leurs agents titulaires et non titulaires.

Le dernier marché du CDG avait été attribué en dernier lieu à la CNP pour la couverture du risque et à la Société GRAS-SAVOYE pour la gestion et ce, pour une durée ferme de 5 ans qui vient à échéance le 31 décembre 2012. La commune de Manziat n'avait pas adhéré à ce contrat car elle était déjà couverte par le CIGAC.

Le CDG doit maintenant mettre en place un nouveau contrat à effet du 1er janvier 2013.

Si la commune le souhaite, elle peut mandater le CDG pour engager la procédure de consultation à l'issue de laquelle elle aura la faculté d'adhérer ou non au contrat qui en résultera. Il le fera dans le respect du code des marchés publics auquel sont soumis les contrats d'assurance, ceci en vue de la mise en place d'un nouveau contrat à effet du 1er janvier 2013 dont il espère un ajustement modéré des taux de cotisation et afin que les collectivités adhérentes au contrat-groupe continuent bien à être couvertes.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de donner mandat au Président du CDG de l'Ain pour procéder, au nom de la collectivité, à une consultation auprès des différents prestataires potentiels dans le respect du formalisme prévu par le Code des Marchés Publics. Ainsi, si les prix sont plus favorables que ceux du contrat actuel auquel adhère la commune, elle pourra en changer.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, est d'accord pour donner mandat au Président du Centre de gestion de l'Ain afin :

- qu'il procède à la consultation des différents prestataires potentiels ;
- qu'il conclut le cas échéant un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires ;
- qu'il informe ces collectivités des caractéristiques du nouveau contrat-groupe, se fasse le relais de toute demande d'adhésion au dit contrat et qu'il prenne toute décision adaptée pour réaliser réglementairement la passation du marché susvisé.

9) Création d'une commission environnement indépendante de la commission embellissement

Monsieur le maire rappelle au Conseil que lors de la création des commissions, une commission « Embellissement » a été créée, regroupant les illuminations, le fleurissement et l'environnement. Or il s'avère qu'il serait nécessaire de créer une commission environnement

indépendante, car les sujets que cette commission doit traiter sont bien particuliers et ne concernent pas forcément les personnes extérieures participant à l'embellissement. Ainsi, la commission « Embellissement » perdure pour s'occuper des illuminations et du fleurissement, et une commission indépendante apparaît pour l'environnement. Chacun est donc invité à se répartir dans ces deux commissions :

⇒ Commission EMBELLISSEMENT - Responsable : Daniel DESROCHES

Membres : Thierry BOYAT, Josiane FEYDEL, Olivier FAVRE, Denis BOYAT, Pascale CATHERIN

⇒ Commission ENVIRONNEMENT - Responsable : Jean LAURENT

Membres : Thierry BOYAT, Josiane FEYDEL, Olivier FAVRE, Ludovic DESMARIS, Denis BOYAT, Pascale CATHERIN

Comptes rendus des commissions :

Josiane FEYDEL commence par parler de la réunion concernant les zones humides qui a eu lieu à Ozan. Les problèmes d'ensablement des cours d'eau et des fossés en friches ont été évoqués. La préservation des prairies par l'agriculture est un enjeu, or il est difficile de concilier les enjeux environnementaux et les enjeux économiques de l'agriculture. Les agriculteurs évoquent la réglementation beaucoup trop complexe et l'excès d'écologie. Cependant ils ont reconnu la nécessité du dialogue avec l'administration.

En Saône et Loire, un comité de pilotage a été institué, et il a pu élaborer une charte, ce qui pourrait être une idée à reprendre. La CCPB qui a la compétence hydraulique fait réaliser des travaux dans les fossés.

Une réunion sur la Loeze a eu lieu avec les propriétaires des trois Moulins, organisée par Mr DEVILLE et Mr GRALL. Beaucoup de pêcheurs étaient présents. En effet, la Loeze est située sur Manziat mais la société de pêche de Feillens a des droits entre le pont des Gours et la route départementale. La volonté de créer un chemin le long de la Loeze se confronte aux terrains privés qui la bordent. Il faudrait récolter l'accord de tous les propriétaires. Le droit de passage le long de la Loeze vers le Moulin COLON, quant à lui, a toujours été accordé de bonne volonté. Enfin les sources de la Loeze alimentent des étangs privés qui sont toujours en eau, alors que parfois la Loeze est asséchée. Les organisateurs de la réunion auraient souhaité la création d'une association de défense de la Loeze, or les personnes assistant à la réunion étaient présentes pour l'information, mais pas forcément prêtes à constituer une association.

⇒ Commission CLES (François DUBY, Marie Eve BOYAT, Christian LACROIX, Denis BOYAT, Olivier FAVRE) :

Josiane FEYDEL indique que le parc de loisirs sera inauguré le 29 juin, de 17h à 20h, ce qui permettra de remercier les personnes qui ont contribué à la construction du kiosque. Les conseillers sont invités à tenir des ateliers pour les enfants.

Les enfants ont été conviés à réfléchir à l'état actuel des installations du skate park et à l'utilisation des 1 500€ qui ont été votés au budget, pour le 26 mai 2012. Ainsi, tout pourrait être installé pour cet été.

Concernant le terrain de VTT, il s'avère que les obstacles disparaissent sous l'herbe. Les agents communaux vont donc nettoyer le parcours. Des plaquettes pour indiquer le nom des plantes vont être réalisées par la CCPB. Mr GONOD va fournir des bambous qui permettront

peut être de monter un tipi. Enfin concernant le chemin qui traverse le parc, les agents vont devoir le décaisser et le refaire en cailloux afin qu'il ressorte mieux.

La remise à plat des subventions en est toujours au stade du questionnement. Des subventions seront toujours accordées aux sociétés qui assurent de la formation. Un formulaire spécial sera mis en place pour les demandes de subventions. Il devra être accompagné de plan du projet, d'un bilan financier et d'un retour sur les actions menées, afin des respecter le processus légal. La commission réfléchit également aux subventions qui pourraient être accordées pour les associations qui envoient des jeunes en formation. La différence a été faite entre une association, qui est à but non lucratif et déclarée en préfecture, et un comité dont le but est de récolter de l'argent pour le redistribuer aux associations.

L'APEL de Feillens a récemment fait une demande de subvention à laquelle la commission répond négativement car la scolarisation des enfants de Manziat à Feillens relève du libre choix des parents.

Les stages informatique de la 3eme session ont débuté avec 8 membres, afin de se préparer à intégrer la salle informatique. La CPAM de l'Ain va bien faire don de 8 postes informatique à la Commune de Manziat, et va lui verser une subvention de 1 200€ afin qu'elle puisse acheter les 8 systèmes d'exploitation manquants.

Josiane FEYDEL évoque ensuite les campagnes menées par l'Association des Maires Ruraux pour l'organisation de manifestations pour la journée de l'Europe qui a lieu le 9 mai. Des contes sur l'Europe seront donc lus aux enfants à la bibliothèque.

⇒ Commission Communication (Jacques PÉNIN, Josiane FEYDEL, Christian LACROIX, Stéphane ARNAL, Pascale CATHERIN) :

Denis BOYAT montre au Conseil le dernier graphique de l'évolution des consultations du site internet.

Il montre ensuite les modifications et les actualisations faites sur le site. La mise à jour des commerces et entreprises sera faite.

Il explique que le diaporama a été terminé à temps pour le banquet des anciens.

Il annonce qu'il travaille sur la maquette du livret des associations.

Concernant la salle informatique, un devis a été demandé à D'clic afin d'obtenir le matériel manquant (câbles, switchs..) et peut être une imprimante qui fasse scanner.

Une réunion publique aura lieu entre juin et juillet afin de présenter à la population la salle des fêtes et la RD 933.

⇒ Commission Bâtiments (Arnaud COULON, François DUBY, Pascale CATHERIN, Christian CATHERIN, Ludovic DESMARIS) :

Denis LARDET fait le point des devis qui ont été signés suite à l'adoption du budget. Il s'excuse auprès de la commission pour ne pas l'avoir réunie ce mois mais explique que le dossier de la salle des fêtes lui prend beaucoup de temps. Il continue toutefois à suivre les dossiers concernant les bâtiments.

Un devis supplémentaire a été demandé pour la réparation des fissures du terrain de tennis.

Concernant les travaux de réparation du mur ouest du cimetière, les propriétaires des tombes le joutant vont recevoir un courrier leur demandant de retirer les objets posés sur ces tombes le temps des travaux. La policier municipal dressera un procès verbal avec photos avant travaux afin que l'entreprise ne soit pas accusée d'avoir détérioré des tombes. L'assurance de la CCPB a finalement remboursé ce sinistre.

Une cloison sera ajoutée dans la petite salle de la mairie afin de créer une pièce pour le nouveau serveur.

Denis LARDET revient ensuite sur le problème qui se pose à l'école car le portail n'est jamais fermé à clefs et n'importe qui peut rentrer dans la cour. Un interphone double voix sera donc installé sur le portail qui sera fermé à clef, auquel pourront répondre la cantine et l'ATSEM qui aura un boîtier portable sur elle. Ainsi l'école sera plus sécurisée, même si déjà les bâtiments mêmes de l'école sont fermés à clefs la journée.

Un autre problème de clefs s'est posé à la cure. La commune s'est rendue compte qu'un passe général avait été donné à la locataire. La paroisse est donc d'accord pour faire changer l'ensemble des serrures de la Cure. En effet, une clef a disparu et un extincteur a été vidé la semaine passée.

Le contrôle règlementaire des ERP est pour l'instant effectué au rythme d'un contrôle par an pour la SHR et d'un tous les trois ans pour la mairie. La CCPB lance une consultation pour une mutualisation des contrôles.

⇒ Commission Urbanisme (Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Jean LAURENT):

Denis LARDET revient sur le contrôle des permis de construire et déclarations préalables qui a été mis en place. Il rappelle que tous les travaux faits doivent respecter le règlement (PLU) qui est disponible sur le site internet et consultable en Mairie. Un contrôle systématique des travaux est effectué par la police municipale. Si la déclaration sur l'honneur d'achèvement de travaux n'est pas conforme à la réalité, la commune demandera la régularisation du dossier. Une fausse déclaration sur l'honneur peut entraîner la saisie du Procureur de la République, du Tribunal administratif, ou la demande de démolition de la construction.

Denis LARDET dresse ensuite la liste des dernières demandes d'urbanisme.

⇒ Commission Espace du Chêne (Arnaud COULON, Josiane FEYDEL, Pascale CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Denis BOYAT, François DUBY) :

Denis LARDET explique que le dossier de la salle des fêtes a été accepté par la commission accessibilité de la DDT. En revanche, la commission incendie du SDIS a fait apporter plusieurs modifications obligatoires. Par exemple l'accès entre le local rangement et la scène a du être supprimé, les accès entre la salle loge et la scène ont du être munis de sas. Il présente au Conseil les plans modifiés de la salle. L'établissement sera bien classé en 3eme catégorie, pour un effectif total de 580 personnes.

Des petites modifications ont été apportées sur les plans de la salle afin de faire des économies sur le superflu. Les documents de consultation des entreprises devraient être prêts dans 5 jours, et seront donc à étudier par la commission.

Le problème qui se pose désormais est celui de la défense incendie. Elle doit être assurée par deux poteaux incendie d'un débit de 60m³ par heure sous pression dynamique de 1bar chacun, en simultané. Or, d'après les tests du chef de corps des pompiers, le débit serait suffisant à chaque poteau pris indépendamment, mais est insuffisant lorsque les deux poteaux fonctionnent simultanément.

Concernant l'éclairage public de la salle, c'est Safege, désigné par le SIEA, qui se chargera de l'alimentation. 63% du coût des travaux seront à la charge de la commune. Avant 2012, l'alimentation des bâtiments publics étaient prise en charge à 100%.

Un dossier de demande de subvention au titre de la dotation territoriale sera déposé auprès du Conseil général pour le parking qui desservira les deux écoles et la bibliothèque.

Denis LARDET procède ensuite à la présentation des premières esquisses du gymnase.

Il informe le Conseil que les plans de l'opération cœur de village sont également en cours d'élaboration et que ce dossier avance également.

Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la lettre de Jimmy BOILLIN, Sébastien REBOUX et Adrian PAZOLA demandant au Conseil l'installation d'un distributeur de boissons et sucreries au skate parc. Le Conseil ne donnera pas une suite favorable à cette requête.

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'Office du Tourisme de Bâgé organise une randonnée du Pays de Bâgé à Manziat le 13 mai à partir de 8h00.

Il informe le Conseil que les plantations auront lieu le 4 mai à 14h00.

Une cérémonie est organisée pour le 8 mai.

(Séance levée à 23h45)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,